

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU SIX JANVIER DEUX MIL VINGT ET UN

L'An deux mil vingt et un le six Janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29/12/2020 s'est réuni à la Salle Polyvalente, en séance ordinaire, sous la Présidence de Fabien BARREAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : BARREAU Fabien - BABIN Sophie - BADILLER Marc - FERNANDES Anne-Sophie - HARDOUIN Jean-Pierre - SZYMAN Anaïs - MENEAU Jean-Claude - DENIS Adèle - LÉON Martine - NOBILEAU Jean - PARMENTIER Rodolphe - GUEST Iona - RASPAUD Stéphane - PASQUALIN Côme - HURTEVENT Jean-Serge - DELÉPINE Fabienne - AUCHER Valérie - VANWATERLOO Damien.

Formant la majorité des membres en exercice

ÉTAIT ABSENTE : RIBEIRINHO Valérie qui donne pouvoir à SZYMAN Anaïs.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RASPAUD Stéphane

A la demande de Stéphane RASPAUD, un rappel est fait sur la rédaction du compte-rendu de Conseil. Les notes prises par le secrétaire de séance peuvent être données en l'état à la Secrétaire de Mairie ou lui être envoyées dans les 2 jours (le vendredi suivant la réunion du mercredi), car le compte-rendu final doit être affiché/publié dans les 8 jours.

LE COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DE CONSEIL DU 09 DÉCEMBRE 2020 est approuvé.

Précisions de Stéphane RASPAUD sur le point 2 questions diverses CM du 09/12/2020 :

Lors de la présentation du projet de délibération de la Commune d'Azay le Rideau concernant la prise en charge des travaux de réfection du pont de la Rémonière.

« Une partie des membres du Conseil ne sont pas d'accord sur la proportion demandée du fait de la différence de moyens mis en œuvre entre les 2 Communes.

Mr HURTEVENT rejoint Mr HARDOUIN sur le fait que nous n'avons pas assez de précisions et que nous devons sursoir à toutes décisions. La rétrocession de cet ouvrage d'art aux Communes n'étant pas avéré ».

Monsieur le Maire propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal accepte unanimement l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

IX – PARTICIPATION TRAVAUX PONT DE LA RÉMONIÈRE

I - C.C.T.V.I. – GROUPEMENT DE COMMANDES – MARCHÉ DE VOIRIE A BONS DE COMMANDE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Touraine de Vallée de l'Indre (C.C.T.V.I.) a conclu un marché de voirie à bons de commandes pour son compte et pour celui des Communes qui le souhaitent. Ce marché se termine en mars 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L.2113-8 ;

CONSIDÉRANT :

- l'intérêt économique pour la C.C.T.V.I. et ses Communes membres de procéder à une consultation commune pour procéder à des travaux d'entretien de voirie et d'acquérir des fournitures de voirie et la nécessité de passer un marché annuel à bons

- de commandes reconductible trois fois afin d'assurer la réalisation de ces différentes prestations ;
- que l'article L.2113-8 du Code de la Commande publique prévoit la possibilité de créer un groupement de commandes conduisant (au terme d'une consultation unique) au choix d'un titulaire unique ;
 - que le C.G.C.T. prévoit dans son article L2121-21 que le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant ce mode de scrutin ;
 - que l'élection des représentants de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) du groupement entre dans ce cas de figure ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la C.C.T.V.I., la convention constitutive d'un groupement de commandes pour des travaux d'entretien de voirie et d'acquérir des fournitures de voirie sur le territoire communautaire ;
- de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner les représentants de la Commune au sein de la C.A.O. paritaire du groupement de commandes susvisé ;
- de désigner Monsieur Jean-Pierre HARDOUIN représentant titulaire et Monsieur Stéphane RASPAUD représentant suppléant au sein de la C.A.O. du groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 pour à main levée) ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la C.C.T.V.I., la convention constitutive d'un groupement de commandes pour des travaux d'entretien de voirie et d'acquérir des fournitures de voirie sur le territoire communautaire ;
- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner les représentants de la Commune au sein de la C.A.O. paritaire du groupement de commandes susvisé ;
- **DÉSIGNE** Monsieur **Jean-Pierre HARDOUIN** représentant **titulaire** et Monsieur **Stéphane RASPAUD** représentant **suppléant** au sein de la C.A.O. du groupement de commandes.

N° 2021-001 Publiée le 09/01/2021 reçue en Préfecture le 09/01/2021

II - C.C.T.V.I. – CONVENTION DE LOCATION BROUYEUR DE VÉGÉTAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Touraine de Vallée de l'Indre (C.C.T.V.I.) met à disposition des Communes du territoire du matériel mutualisé, dont le broyeur de végétaux.

Suite à de mauvaises manipulations, ce matériel a dû subir de lourdes réparations de maintenance.

La C.C.T.V.I. a décidé, dans sa séance du 17/12/2020, la mise en location onéreuse de ce broyeur de végétaux, pour couvrir ces dépenses, constituer une trésorerie pour les réparations à venir et responsabiliser les utilisateurs.

Location à 10 €/heure sur une durée maximale de 3 jours (en période de forte demande)

Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité (19 pour à main levée) ;

SOUHAITE conventionner avec la C.C.T.V.I. pour la location du broyeur de végétaux
AUTORISE le Maire à signer la convention de location du broyeur de végétaux

N° 2021-002 Publiée le 09/01/2021 reçue en Préfecture le 09/01/2021

Cet appareil est destiné aux travaux communaux. Il ne sera pas mis à disposition des administrés.

III - DETR 2021 – TRAVERSE D'AGGLOMÉRATION

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'inscrire le projet requalification de la Traverse de La Chapelle Tranche Ferme au titre de la DETR 2021.

D'un montant de 205 000 € H.T. cette opération peut être subventionnée de 20% à 80%.

Le Conseil Municipal, après délibération unanime (19 pour à main levée) ;

DEMANDE l'inscription du projet requalification de la Traverse de La Chapelle Tranche Ferme d'un montant de **205 000 € H.T.** au titre de la D.E.T.R. 2021 – MOBILITÉ DURABLE

SOLLICITE une subvention au taux le plus élevé possible,

ÉTABLIT le plan de financement comme suit :

Plan de financement :

- DETR : **54 752 €** (26,7 %)
- FDSR 2019-2020 : **47 748 €** (23,3%)
- CRST : : **61 500 €** (30 %) demande en cours
- Auto financement / Emprunt : **41 000 €** (20%)

N° 2021-003 Publiée le 09/01/2021 reçue en Préfecture le 09/01/2021

IV - FDSR 2019/2020 - TRAVERSE D'AGGLOMÉRATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que lors de son entretien avec Jean-Gérard PAUMIER, Président du Conseil Départemental, le 28 Décembre dernier, celui-ci a dit qu'il donnait « un coup de pouce » aux Collectivités qui avaient changé de Maire en leur attribuant les FDSR socle que celles-ci n'auraient pas eues en 2019 et 2020, soit pour CHEILLÉ 47 748 € (23 874 € x 2).

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal, d'inscrire le projet requalification de la Traverse de La Chapelle Tranche Ferme d'un montant de 205 000 € H.T au titre des FDSR socles 2019-2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré unanimement à main levée (19 pour) ;

DEMANDE l'inscription du projet requalification de la Traverse de La Chapelle Tranche Ferme d'un montant de **205 000 € H.T.** au titre des FDSR socles 2019-2020

ÉTABLIT le plan de financement comme suit :

Plan de financement :

- FDSR 2019-2020 : **47 748 €** (23,3%)
- DETR : **54 752 €** (26,7 %)
- CRST : : **61 500 €** (30 %) demande en cours
- Auto financement / Emprunt : **41 000 €** (20%)

N° 2021-004 Publiée le 09/01/2021 reçue en Préfecture le 09/01/2021

V - PROTECTION GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE DES AGENTS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément au décret n° 2011-1474 du 08/11/2011, les Collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent désormais contribuer au financement des garanties de protection sociales complémentaires auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. Sont éligibles, au titre des risques santé et / ou prévoyance, les contrats et règlements répondant à des critères sociaux de solidarité proposés par des mutuelles, des institutions de prévoyance et des entreprises d'assurance légalement établies en France. Les employeurs publics qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche doivent recourir à des procédures de

sélection transparentes et non discriminatoires. Deux voies sont prévues : la labellisation ou la convention de participation.

Depuis le 1^{er} avril 2013, la Commune de CHEILLÉ contribue au financement de la garantie de protection sociale complémentaire du maintien de salaire à laquelle les agents souscrivent par convention de participation à hauteur de 5€/mois/agent.

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriales et notamment son article 88-2 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Considérant la délibération du 08 janvier 2013 instaurant à compter du 1^{er} Avril 2013, une participation mensuelle de 5 € pour tout agent justifiant d'une adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire

Après en avoir délibéré à l'unanimité (19 pour à main levée) ;

ACCORDE une participation financière aux fonctionnaires, aux agents de droit public et aux agents non titulaires (CDD d'une durée minimale de 6 mois) de la Collectivité pour la couverture prévoyance **maintien de salaire** souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents à compter du 1^{er} Janvier 2021.

DÉCIDE de verser une participation mensuelle de 5€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée (les montants sont fixés pour chaque emploi en équivalent temps complet)

RETIENT la modalité du versement direct aux agents

DIT que la revalorisation de cette participation fera l'objet d'une délibération.

N° 2021-005 Publiée le 09/01/2021 reçue en Préfecture le 09/01/2021

VI - CONVENTION AVEC LE VÉTÉRINAIRE D'AZAY LE RIDEAU POUR STÉRILISATION DES CHATS

Monsieur le Maire rappelle, au Conseil municipal, qu'une campagne de stérilisation des chats errants doit être lancée et qu'il faut passer convention avec le vétérinaire en charge des opérations.

Il rappelle les règles de bon usage quant à la propriété d'animaux domestiques (identification obligatoire).

Puis, il donne lecture de la convention de gestion des populations félines sans propriétaire (au titre des dispositions de l'article L211-27 du Code Rural)

Après en avoir délibéré unanimement (19 pour à main levée) **le Conseil Municipal ;**

ACCEPTE les conditions de la convention présentée

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et toute pièces afférentes à ce dossier.

N° 2021-006 Publiée le 09/01/2021 reçue en Préfecture le 09/01/2021

VII - ETUDE POUR CESSION PARCELLE ZV 239

Monsieur Jean-Pierre HARDOUIN présente au Conseil Municipal deux esquisses pour un projet de cession de la parcelle ZV 239, sous la forme d'un ou deux lots.

Situé au 14 Allée des Cormiers, ce terrain qui était à l'origine, réservé à la construction de la garderie périscolaire, pourrait-être mis en vente au prix de 100 €/m² en l'état ou 120 €/m² viabilisé.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de poursuivre l'étude de viabilisation de ce terrain et de sa division pour mise en vente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (19 pour à main levée) ;
DÉCIDE la poursuite de l'étude de division parcellaire et de viabilisation de la parcelle ZV 239.

N° 2021-007 Publiée le 09/01/2021 reçue en Préfecture le 09/01/2021

VIII - DÉCISION AVENIR DES TAP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce point sera voté en séance extraordinaire, après le 15 février 2021, suite au Conseil d'Ecole.

Lors de la visite de Monsieur DURAND Stéphane, nouvel inspecteur d'Académie, lundi 04 Janvier 2021, un point a été fait sur les Temps d'Activités Péri-éducatives (T.A.P.).

L'Etat maintient les subventions pour les 3 ans à venir (durée du PEDT).

Déroulement de la procédure d'arrêt des T.A.P. ;

Lors du Conseil d'école du 15 Février, l'arrêt des T.A.P. sera mis au votes :

- 8 voix des délégués des Parents d'Élèves (suite à sondage fait auprès courant janvier)
- 8 voix des Professeurs des Ecoles
- 2 voix de la Mairie

En cas de désaccord entre le Conseil Municipal et le Conseil d'École, c'est le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) qui tranchera.

IX - PARTICIPATION TRAVAUX PONT DE LA RÉMONIÈRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu la demande de la Commune d'AZAY LE RIDEAU pour participer aux frais d'étude et travaux pour la réfection du pont de la Rémonière.

Il est demandé des précisions quant au détail de la facture d'un montant de 8 217 € T.T.C. concernant la participation de la Commune de CHEILLÉ à hauteur de 50 %.

Il semble que cette facture comprend des travaux d'étude et de réalisation.

Stéphane RASPAUD soulève l'absence de détail concernant cette étude et un manque de transparence sur le contenu de ce que représente cette facture.

« A l'origine, ces travaux ont été programmés en vue du passage de la Roue Tourangelle (course cycliste), mais aucune demande de participation n'avait été demandée à CHEILLÉ » (info des précédents Adjoints à la Voirie).

Monsieur le Maire demande « qui s'oppose au paiement de 50 % H.T. des travaux » ?

Le Conseil Municipal, après délibéré majoritaire (16 contre / 3 abstentions)

REFUSE de participer aux travaux de réfection du pont de la Rémonière

N° 2021-008 Publiée le 09/01/2021 reçue en Préfecture le 09/01/2021

Anaïs SZYMAN suggère de relancer la communication avec AZAY LE RIDEAU concernant les sujets d'appel d'offre et de consultation lorsque CHEILLÉ est concerné.

X - DÉCISIONS DU MAIRE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-016 en date du 25 Mai 2020, qui en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités

Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment :

1) « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget. Montant maxi défini par le Conseil à 5 000 € ».

Monsieur le Maire a utilisé cette délégation :

19/12/2020 ; LE GOFF : 1 834,86 € H.T. (produits entretien)

19/12/2020 ; MFR du Lochois : 2 365,20 € (permis tronçonneuse ECC1)

22/12/2020 ; FABREGUE : 791,10 € H.T. (fournitures administratives)

N° 2021-009 Publiée le 09/01/2021 reçue en Préfecture le 09/01/2021

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal décide de délibérer sur les points suivants non-inscrits à l'ordre du jour.

1 – Roue Tourangelle 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain passage de la Course cycliste « **La Roue Tourangelle** » aura lieu le **04 Avril 2021**.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire :

- précise que les 2 **Commissions « Environnement »** et « Aménagement du Territoire – **Mobilité** » (annulées), sont **reprogrammées**, en une seule séance, **par la C.C.T.V.I. le 25 Janvier 2021**. *Stéphane RASPAUD sera présent.*
- demande une **Commission Finances** préparation budget : le **22 Février 2021 à 20h00**
- souhaite la création d'un groupe de travail sur le devenir de l'ancienne école maternelle/garderie (derrière la Mairie)

TOUR DE TABLE

Damien VANWATERLOO indique que les véhicules stationnés sur les trottoirs rue des Vergers, qui malgré les courriers et relances obligent les élèves à marcher sur la route, vont disparaître du paysage suite à déménagement.

Jean-Serge HURTEVENT demande :

- quand seront enlevés les poteaux edf, déposés lors de l'enfouissement des ligne moyenne tension sur Baigneux ? Enedis n'a pas proposé de date pour le moment et sera relancé.
- quand il y aura une Commission Voirie ? *Jean-Pierre HARDOUIN répond qu'il n'a pas encore reçu les devis demandés pour la prochaine réunion. Une date sera fixée à réception.*
- s'il y aura une Commission Urbanisme de préparation au vote P.L.U.I. ?

Côme PASQUALIN propose la création d'un groupe de réflexion s'intéressant à l'avenir de la gestion des déchets sur notre Commune, compte tenu de la fermeture à venir de l'incinérateur de Chinon ainsi que de la probable augmentation des coûts du retraitement des déchets ménagers. Une invitation sera envoyée sous peu aux futurs participants.

Anais SZYMAN annonce que:

- le bon de commande a été validé pour l'acquisition des jeux, qui seront livrés en mars, prévoir une semaine d'installation, les jeux sont prévus pour le mois d'avril,
- la subvention pour l'acquisition des tablettes tactiles pour l'école a été validée, de ce fait le budget sera respecté. La commande sera passée après conventionnement.
- l'association AD Libidum manifeste son mécontentement, quant à l'augmentation des forfaits ménages, sans concertation préalable. L'association demande s'il est possible de faire le ménage eux même afin de ne plus supporter le coût du forfait ménage. *Réponse de Monsieur Le Maire : « compte tenu de la période covid, bien que nous ne doutions pas que les associations fassent le ménage avec soins, il est nécessaire de s'assurer que les locaux soient parfaitement nettoyés et désinfectés pour des raisons évidentes de sécurité. De plus certaines associations ne font pas correctement le ménage et nous ne souhaitons pas faire de distinction entre elles ».*
- une demande a été reçue de l'association Familles Rurales afin de connaître la date des travaux de remise en état du parquet de la salle polyvalente. *Les semaines 2 et 3. L'association a été prévenue pour utiliser la salle du Bourg en attendant la fin des travaux, mais celle-ci a déjà retenu le gymnase d'AZAY LE RIDEAU, précise Fabienne DELÉPINE dont la fille suit le cours de kid zumba.*

Iona GUEST indique que le carton de recyclage des cartouches d'encre est arrivé en mairie et qu'elle est en attente d'une estimation du coût pour le recyclage des masques.

Jean NOBILEAU signale que :

- les orages ont conduit la route du haut baigneux à servir de fossé, il y a un problème d'entretien des fossés. *Jean-Pierre HARDOUIN précise qu'il y a un risque juridique lors du curage des fossés, ceux-ci doivent être entretenus par des entreprises spécialisées. Un système permettant d'évacuer l'eau peut être envisagé. Il est demandé aux employés de dégager les entrées des buses submergées suite aux orages.*
- le poteau télécom du Vaujoint n'a pas encore été remplacé, on ne peut toujours pas tailler les bas cotés à cause de la ligne à terre. *Il y a aussi des fils décrochés à la Herpinière et à La Cour.*

Anne-Sophie FERNANDES transmettra le compte-rendu Tourisme par mail

Sophie BABIN indique que :

- la phase 2 de l'écoquartier a été validée au niveau régional, puis passera en Commission nationale le 15/01/2021 (reste à envoyer des photos, et esquisses du projet). L'annonce de la Labellisation se tiendra à PARIS avec le Ministre du Logement le 9 février prochain.
- les décorations de Noël vont être retirées prochainement et les ampoules de rechange seront commandées car moins chères en cette période.

Jean-Claude MENEAU signale la présence d'un trou dans la chaussée à la Rousselière et dit qu'il faudrait faire des « saignées » pour éviter les débordements sur les routes.

Jean Pierre HARDOUIN :

- souhaite porter l'attention sur le fait que la piste cyclable a été fortement endommagée par une société de débardage qui a installé son chantier dessus. Un courrier a été envoyé au responsable de la société en question afin que l'ensemble soit remis en son état original, par une société agréée par la Commune. *Fabienne DELÉPINE précise que les camions de débardage ont défoncé la piste cyclable lundi et qu'un camion a déposé de la terre au bout du chemin du Moulin du Roi. Sophie BABIN demande si c'est l'entreprise de débardage qui nettoiera la Route de Javesnon ?*

- exprime son mécontentement à l'encontre de Véolia qui annonce une coupure d'eau la veille pour le lendemain.
- précise également que la fibre sera installée en bas de la Chapelle sans dégradation du revêtement de la chaussée, car suivra le réseau cuivre existant de France Telecom. Les emplacements des 2 armoires de répartition ont été arrêtés (square des AFN et à Maison Rouge).

Marc BADILLER propose de réunir le comité « économie agricole » pour faire suite à un troupeau décimé en partie dans un élevage de la commune (plus de 50 animaux), à la suite d'une infection par le virus respiratoire syncytial.

Fabienne DELÉPINE dit que concernant la Mutuelle Communale l'agenda n'était pas approprié, à un mois de la fin de l'année. Anne-Sophie répond que depuis décembre 2020, on peut dénoncer les contrats à tout moment dans l'année dès qu'ils ont un an.

Prochaine réunion le **03 Février 2021**

Délibérations prises le 06/01/2021

2021-001	C.C.T.V.I. – GROUPEMENT DE COMMANDES – MARCHÉ DE VOIRIE A BONS DE COMMANDE
2021-002	C.C.T.V.I. – CONVENTION DE LOCATION BROYEUR DE VÉGÉTAUX
2021-003	DETR 2021 – TRAVERSE D'AGGLOMÉRATION
2021-004	FDSR 2019/2020 - TRAVERSE D'AGGLOMÉRATION
2021-005	PROTECTION GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE DES AGENTS
2021-006	CONVENTION AVEC LE VÉTÉRINAIRE D'AZAY LE RIDEAU POUR STÉRILISATION DES CHATS
2021-007	ETUDE POUR CESSION PARCELLE ZV 239
2021-008	PARTICIPATION TRAVAUX PONT DE LA RÉMONIÈRE
2021-009	DÉCISIONS DU MAIRE

Signatures

BARREAU Fabien		PARMENTIER Rodolphe	
BABIN Sophie		GUEST Iona	
BADILLER Marc		RIBEIRINHO Valérie	Pouvoir à Anaïs SZYMAN
FERNANDES Anne-Sophie		RASPAUD Stéphane	
HARDOUIN Jean-Pierre		PASQUALIN Côme	
SZYMAN Anaïs		HURTEVENT Jean-Serge	
MENEAU Jean-Claude		DELÉPINE Fabienne	
DENIS Adèle		AUCHER Valérie	
LÉON Martine		VANWATERLOO Damien	
NOBILEAU Jean			